

Conditions Générales de Vente – Recherches généalogiques

Article 1 : Application des conditions générales

Les présentes conditions générales de prestation de services visent à encadrer les relations contractuelles entre : Nadège TRIBOUILLARD, dirigeante et représentante de la microentreprise au nom commercial « Prêt à découvrir votre histoire ? », dont le siège social est situé 1501 Route de Manas 26450 Puy-Saint-Martin, titulaire du numéro SIRET 850 463 720 00019 et ci-après dénommée « Généalogiste », et d'autre part, toute entreprise ou particulier souhaitant recourir à ses services, dénommé ci-après « le Client ».

Article 2 : Application des conditions générales — opposabilité

Toute commande passée implique l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes conditions générales de prestation de services. Aucune condition particulière ne peut, sauf exception formelle et écrite figurant sur le devis et/ou contrat de prestation généalogique, prévaloir contre les conditions générales de prestation de services.

Article 3 : Commande et durée du contrat

La commande du Client est précédée d'un devis gratuit, établi en deux exemplaires sur la base des documents fournis ou des informations qu'il a communiqués à la Généalogiste. Aucune recherche généalogique ne sera initiée sans l'accord du Client. Le devis a une validité de 30 jours, sauf mention contraire.

Le devis avec la signature du Client, précédée de la mention " Bon pour accord " et accompagné – le cas échéant - d'un acompte, devient le contrat liant les deux parties. Certaines demandes peuvent donner lieu à un contrat spécifique. Le devis/contrat établi prend effet 14 jours francs (délai de rétractation légal, Code de la Consommation article L 121- 20) après acceptation (signature par le Client), sauf si le Client souhaite une mise en œuvre immédiate de la commande et renonce expressément à son droit de rétractation (article L221-28, Code de la consommation).

Aux fins de la preuve de l'existence de l'acceptation de devis et du contrat, le Client admet considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

À défaut de confirmation de la demande de prestation selon les modalités définies ci-dessus, le devis sera réputé caduque.

Article 4 : Résiliation ou modification du contrat

Chaque partie peut résilier le contrat à tout moment, sous réserve d'un préavis de dix jours.

Dans le cadre d'une prestation généalogique, la Généalogiste ne sera pas tenue de rembourser l'acompte du Client si elle a déjà débuté les recherches. Elle sera en droit d'exiger un paiement complémentaire, à proportion du travail déjà réalisé et sur justificatifs.

En cas d'annulation d'une traduction en cours de réalisation, le travail déjà effectué sera facturé au Client.

Sur demande de l'une des parties, une modification du contrat deviendra effective dès la signature par les deux parties d'un avenant au contrat.

Article 5 : Honoraires et Conditions de paiement

Le prix des prestations de la Généalogiste ne sont pas soumis à la TVA (art. 293B du Code Général des Impôts).

Tout travail ne démarre qu'après réception du devis signé et du versement d'un acompte de 50 % du montant de la prestation. Toutefois pour les commandes inférieures à 100 € le client règle la totalité de la prestation avant l'exécution du travail. Possibilité de règlement en plusieurs fois sans frais à partir d'un montant de 200 €.

Le solde du montant total du contrat est à régler par chèque ou virement à réception de la facture.

Le Client procède au règlement, dans le délai de 10 jours à compter de la date d'émission de la facture émise par la Généalogiste. Tout retard de paiement fait courir, de plein droit, des intérêts à taux égal à une fois et demie le taux d'intérêt légal (loi n°92- 1442 du 31-12-1992).

Les rapports de recherches généalogiques ne sont remis au Client qu'après réception du règlement intégral de la prestation, selon modalités indiquées sur le devis ou contrat.

Aux fins de la preuve de la réception de la facture, le Client admet considérer comme équivalent à l'original et comme preuve parfaite, le courrier électronique, la copie et le support informatique.

Le règlement est effectué par virement bancaire ou tout autre moyen de paiement indiqué sur le devis ou contrat.

Article 6 : Délais de réalisation et restitution des travaux

Le délai de réalisation est susceptible d'être révisé selon les fermetures exceptionnelles et aléatoires des dépôts d'archives ; les difficultés rencontrées au cours des recherches pour cause de maladie ou d'accident de la Généalogiste, et plus généralement à l'occasion de tout autre cas de force majeure et fortuit.

Les modalités de présentation et restitution des travaux à caractère généalogiques sont précisées dans le contrat entre le Client et la Généalogiste. Le client est tenu informé régulièrement de l'avancée des travaux.

Article 7 : Obligations de la Généalogiste

La Généalogiste est tenue à une obligation de moyens et non de résultats.

En conséquence, elle s'engage à réaliser une recherche la plus complète possible, en fonction des documents d'archives disponibles sur internet ou en dépôt dans les archives départementales ou communales et ce, dans le respect des textes de loi. La Généalogiste mettra tout en œuvre pour atteindre les résultats escomptés et ses honoraires seront entièrement dus en cas de succès comme en cas d'échec. Le résultat de ses recherches fera l'objet d'un rapport détaillé incluant la reproduction des documents retrouvés : photos, photocopies, impression relevant d'un site sur internet, mais faisant état également des documents consultés et des documents lacunaires éventuels.

Article 8 : Obligations du Client

Le Client s'engage à mettre à la disposition de la Généalogiste l'intégralité des documents et informations nécessaires à l'exécution de la commande. En cas de manquement du Client à son

obligation d'informer la Généalogiste, celle-ci ne pourra être tenue responsable des éventuelles non-conformités ou d'un dépassement des délais initialement prévus.

Le Client s'engage à régler le solde ou l'intégralité de la commande dès réception de la facture, conformément au devis signé au préalable et à accuser réception de la prestation.

Le Client admet considérer comme preuve de la livraison tout accusé de réception par voie postale ou courrier électronique.

Article 9 : Propriété des résultats

La Généalogiste jouit d'une propriété morale "perpétuelle, inaliénable et imprescriptible" sur le dossier généalogique qu'elle fournit à son client, non sur les documents d'archives qui constituent le dossier. Le Client s'engage à ne pas utiliser les résultats in-extenso de ces recherches à des fins frauduleuses ou nuisibles. Il prendra avis auprès de la Généalogiste avant tout autre usage que l'usage privé.

Article 10 : Confidentialité

La Généalogiste est tenue au secret professionnel et s'engage à respecter la confidentialité des informations portées à sa connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation. Elle s'engage en particulier à respecter les textes de loi protégeant la vie privée des individus.

Les parties s'engagent à ne pas communiquer d'information à caractère confidentiel sur un tiers et à agir de bon droit en toute occasion. La responsabilité de la Généalogiste ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par internet.

Article 11 : Responsabilité en cas de dommage

Chacune des parties contractantes assume, dans les conditions du droit commun, la responsabilité des dommages corporels, matériels ou immatériels causés par ses biens ou ses procédés au personnel et aux biens de l'autre partie ainsi qu'aux tiers.

Article 12 : Protection des données personnelles

Dans le cadre de sa prestation, la Généalogiste recueille des données à caractère personnel concernant le Client (civilité, nom, prénom, nom de l'entreprise, adresse postale, coordonnées téléphoniques, e-mail). Ces données sont utilisées pour adresser au Client d'une part devis, factures et informations nécessaires à la prestation.

Les données recueillies font l'objet d'un traitement informatique réalisé par la Généalogiste et sont conservées de façon sécurisée dans le but de réaliser la prestation, objet des présentes conditions générales, et en vertu d'obligations légales et réglementaires. La responsable du traitement et de la protection des données est Nadège TRIBOUILLARD, 1501 Route de Manas 26450 Puy-Saint-Martin – nadege.tribouillard@gmail.com.

L'accès aux données personnelles lui est strictement limité. Les informations recueillies pourront éventuellement être communiquées à un tiers lié à l'entreprise de la Généalogiste par contrat pour l'exécution de tâches sous-traitées (ci-après, « le Sous-traitant »). Dans ce cas, le Client aura été informé desdites activités, ainsi que de l'identité et des coordonnées du Sous-traitant.

Le Client dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement, et de portabilité des données le concernant, ainsi que du droit de s'opposer au traitement, droits qu'il peut exercer en s'adressant au responsable de traitement à l'adresse postale ou email mentionnées ci-dessus.

Les données personnelles sont conservées cinq ans après la fin de l'année en cours. Si à l'expiration de ce délai aucune relation commerciale n'est établie, elles seront effacées des fichiers de la Généalogiste. Toutefois, dès lors que le Client a passé commande, et même en cas de demande de suppression de compte, la Généalogiste est tenue de conserver les données personnelles figurant sur les factures et bons de commande 10 ans à compter de leur date d'émission (article L-123-22 du Code de Commerce).

Article 13 : Droit applicable et juridiction compétente

Les présentes conditions générales sont soumises au droit français et doivent être interprétées conformément à celui-ci. À défaut de règlement amiable, les parties font attribution de compétence exclusive au Tribunal Judiciaire de Valence situé au 2 Place du Palais 26021 Valence Cedex pour régler tout litige portant sur la prestation de service et les présentes conditions générales.

Article 14 : Règlement amiable des litiges : coordonnées du médiateur

En cas de litige, le Client peut saisir le médiateur de la consommation pour la généalogie professionnelle :

M. Gérard GAUCHER

par courriel : contact@mediateurconso-genealogistesfrance.fr

par courrier : 51 Chemin des grands moulins – 69400 GLEIZE